



## Stop pub

Tous les jours ou presque, nos boîtes aux lettres se trouvent assiégées par de nombreux prospectus, publicités ou journaux gratuits sans être spécifiquement adressés à leurs destinataires qui finissent à la poubelle sans avoir été lus !



## Trop de prospectus dans les boîtes aux lettres !

Sur le territoire de la RIVED, on estime que chaque habitant reçoit 14kg par an de prospectus, publicité ou journaux gratuits dans sa boîte aux lettres. Bien souvent, ces imprimés publicitaires ne sont pas consultés et sont directement jetés à la poubelle, ce qui représente un énorme gaspillage qui pourrait être évité.

## Comment agir pour faire maigrir les boîtes aux lettres ?

Toute personne ne désirant plus recevoir d'imprimés publicitaires dans sa boîte aux lettres peut y apposer un autocollant "Stop Pub" indiquant son refus de recevoir ces imprimés non désirés. Le distributeur a l'obligation de respecter cette volonté. Il est utile de savoir que le non-respect de l'autocollant fait l'objet d'une amende de 450 €.

Pour bien faire respecter cette obligation, l'autocollant doit être bien visible sur la boîte aux lettres. Les syndic ou gardiens ne peuvent retirer le "stop pub" que si le règlement intérieur de l'immeuble interdit de modifier l'aspect visuel des boîtes aux lettres.

**Bon à savoir : le Stop-Pub ne concerne que les imprimés publicitaires non adressés, il n'empêche pas de recevoir la communication institutionnelle.**

## Où obtenir un autocollant Stop Pub ?

Pour obtenir un autocollant Stop Pub (édité par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre), il suffit de vous adresser à l'accueil de votre mairie.

## STOP PUB

non aux publicités mais  
oui à l'info des collectivités



**RIVED**  
1 PLACE LE  
CORBUSIER  
94 310 ORLY

📞 01 58 42 73 60

@ CONTACTEZ-NOUS